

BILAN DE COMPÉTENCES - ESSENTIEL

PRÉSENTATION

SATISFACTION 2025

- ✓ 4,83/5 de satisfaction
- ✓ 100% de taux de recommandation



DÉONTOLOGIE

- 1 | Confidentialité des échanges
- 2 | Neutralité dans la posture
- 3 | Respect du consentement

CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

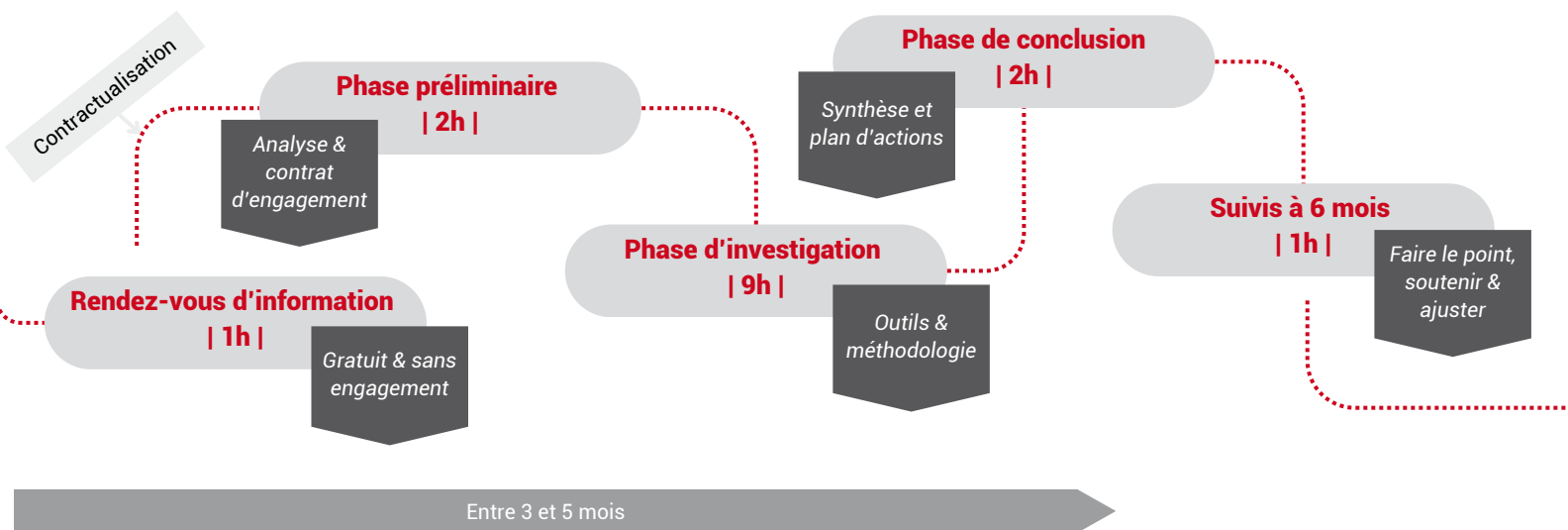
Le bilan de compétences est une prestation d'accompagnement qui permet de **faire le point sur son parcours professionnel** et qui a pour objectif de **définir un projet professionnel réaliste**, cohérent avec soi et son environnement personnel et le contexte économique ou valider un projet de formation. Il s'adresse à tout public.

Notre prestation est conforme aux dispositions des articles de référence L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail, du décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences et de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

OBJECTIFS

La formule bilan de compétences « essentiel » est destinée particulièrement aux personnes qui souhaitent sécuriser un projet auquel elles ont déjà réfléchi, le clarifier pour le rendre réaliste et réalisable, et structurer le plan d'actions pour le mettre en œuvre de manière concrète.

LE PROGRAMME



1

RENDEZ-VOUS D'INFORMATION

- » Écoute de votre situation, vos attentes et vos besoins pour vérifier la pertinence et l'adéquation de la démarche de bilan de compétences
- » Information sur le déroulement, les outils, méthodes, partis pris, l'intervenante, les aspects administratifs

2

PHASE PRÉLIMINAIRE

- » Analyse fine de la demande
- » Formalisation des objectifs personnalisés par un contrat d'engagement
- » Informations sur la mise en œuvre pratique du bilan

3

PHASE D'INVESTIGATION

- Qui suis-je professionnellement ?
 - Réalisation de l'inventaire des compétences
 - Détermination du fil rouge de son parcours
- Qui suis-je personnellement ?
 - Mes valeurs, mes intérêts professionnels
 - Mes contraintes personnelles : quels impacts sur le projet ? Quelles solutions possibles ?
 - Personnalité : quelles caractéristiques vont venir en appui et celles qui peuvent être des freins au regard du projet ?
- Le projet ?
 - Rencontre avec des professionnels grâce à une démarche réseau
 - Mesure d'écart de compétences, transférabilité
 - Réflexion sur la faisabilité
 - Réalité socio-économique du marché du travail
 - Vérification des conditions de réalisation (moyens et modalités)

4

PHASE DE CONCLUSION

- 1 | Synthétiser la phase d'investigation au regard du projet prioritaire et le cas échéant le.s projet.s alternatif.s
- 2 | Appropriation des résultats par une démarche argumentative
- 3 | Baliser la mise en œuvre par des étapes concrètes et détaillées



- 1 | Faire le point sur l'avancement ou la réalisation de votre projet
- 2 | Conseiller si besoin dans cette mise en action

LES OUTILS

- » Portefeuille de compétences
- » Panorama de vie
- » Outils d'identification et de réflexion sur les valeurs et les motivations
- » Questionnaire d'aide à la réflexion et à l'analyse
- » Questionnaire de personnalité
- » Outils de vérification projet : support d'enquête, tableaux de choix, guide d'utilisation

LES MODALITÉS

- » 13 heures d'entretien de face à face personnalisé pour un coût de 1.600 € nets de taxe (aucun frais d'examen)
- » Rendez-vous de 2 heures adaptables suivant le contexte professionnel et personnel
- » 1 rendez-vous par semaine le premier mois puis rendez-vous plus espacés pour la recherche, le travail inter-séance et la mise en action
- » Pour l'accueil en présentiel des personnes porteuses de handicap, nous contacter au préalable pour adapter les conditions d'accueil au besoin

LA CONTRACTUALISATION

Votre bilan de compétences peut être pris en charge :

- Grâce à votre compte personnel de formation * [Lien vers notre offre CPF](#)
- Grâce à votre entreprise
- Par un financement personnel
- Sur ou hors temps de travail

Co-financement possible

Prise de contact :

- Le délai de prise de contact est de 48h
- Le délai pour la prise de rendez-vous d'information est d'environ 8 jours

* Le décret n°2024-394 du 29 avril 2024 fixe un reste à payer. Ainsi, depuis le 2 avril 2026, la participation financière obligatoire est fixée à 150 € pour chaque bénéficiaire souhaitant mobiliser ses droits CPF (Il existe des exceptions, consultables sur [ce lien](#)). Depuis le 20 février 2026, le CPF modifie les conditions pour financer les bilans de compétences et la mobilisation des droits sur Mon Compte Formation. Le montant maximum mobilisable est de 1 600 €. Le financement n'est possible que si le bénéficiaire n'a pas déjà obtenu de financement public ou privé pour un bilan de compétences au cours des 5 dernières années.



- » La démarche est sur-mesure, elle s'adapte à chacun.e dans son contexte et ses attentes
- » Un espace-temps suffisamment large et souple indispensable pour laisser la réflexion agir et le temps de se mettre en action
- » Les démarches d'enquête nécessaires pour rencontrer des professionnels du métier cible et confronter les a priori

LA CONSULTANTE



Le titre à finalité professionnelle de
COACH PROFESSIONNEL

RNCP Niveau II, code NSF 315P

Enregistré par arrêté public au Journal Officiel du 18 Décembre 2016 sous le numéro 27367

Hélène a 20 ans d'expérience de l'accompagnement. Certifiée coach professionnelle, elle est supervisée dans son travail et respectueuse de la charte déontologique de son métier. Elle se forme régulièrement pour proposer un outillage large et adaptable aux situations des personnes qu'elle accompagne. Vous trouverez dans sa démarche tolérance, non-jugement, confiance et bienveillance qu'elle conjugue avec exigence, implication et authenticité. Ce qui la caractérise également est le goût qu'elle a de faire se rencontrer les personnes, imaginer des liens, rendre tangibles les idées, des projets. De nature optimiste et d'humeur joyeuse, elle apprécie les traits d'humour. Aussi, vous n'êtes pas à l'abri d'une spontanéité intuitive et d'un pas de côté !

AXESS CONSEIL ET FORMATION – MENTIONS ADMINISTRATIVES

Conformément au RGPD, les stagiaires disposent d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données les concernant en adressant un mail à laurent@axess-cf.fr.

Axess Conseil et Formation détient la certification Qualiopi.

Notre médiateur est CM2C, 49 rue de Ponthieu à Paris 8ème .



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories suivantes :

ACTION DE FORMATION ;
BILAN DE COMPÉTENCE.